

# Journal du Personnel **SPECA • HEBDO**

SPECA-HEBDO • Volume 26 / Numéro 10 • Vendredi 9 décembre 2005

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)

## **QUARTS DE PIQUETAGE 13 DÉCEMBRE 2005**

### **6h45 à 9h**

- Chimie
- Cinéma
- Éducation physique
- Génie civil et géomatique
- Informatique
- Mécanique du bâtiment
- Médecine nucléaire et EPM

### **9h à 11h45**

- Graphisme
- Histoire de l'art
- Philosophie
- Radiodiagnostic et Radio-oncologie
- Sciences sociales
- Techniques auxiliaires de la justice
- Techniques du génie industriel
- Technologies du génie électrique

### **11h45 à 14h30**

- Archives médicales
- Biologie et biotechnologie
- Français
- Histoire et Géographie
- Langues
- Mathématiques
- Physique
- Techniques de l'impression

### **14h30 à 16h45**

- Infographie
- Techniques administratives
- Techniques ambulancières
- Techniques de la plasturgie

### **16h45 à 19h**

- Tous les volontaires disponibles

## **QUARTS DE PIQUETAGE 14 DÉCEMBRE 2005**

### **6h45 à 9h**

- Français
- Graphisme
- Histoire de l'art
- Histoire et Géographie
- Radiodiagnostic et Radio-oncologie
- Sciences sociales

### **9h à 11h45**

- Archives médicales
- Biologie et biotechnologie
- Cinéma
- Génie civil et géomatique
- Informatique
- Mathématiques
- Médecine nucléaire et EPM
- Physique

### **11h45 à 14h30**

- Éducation physique
- Infographie
- Techniques administratives
- Techniques ambulancières
- Techniques auxiliaires de la justice
- Techniques de la plasturgie
- Techniques du génie industriel

### **14h30 à 16h45**

- Chimie
- Langues
- Mécanique du bâtiment
- Philosophie
- Techniques de l'impression
- Technologies du génie électrique

### **16h45 à 19h**

- Tous les volontaires disponibles

Étude de l'ISQ et sondage CROP sur la loi spéciale

## La grève du 30 novembre coïncide avec 2 bonnes nouvelles

Pour la seconde journée de grève de l'automne, plus de 300 profs du Collège Ahuntsic se sont présentés sur les lignes de piquetage afin de mettre l'épaule à la roue et d'exprimer leur volonté de voir leurs conditions de travail s'améliorer au terme de la présente ronde de négociations. Une belle solidarité régnait parmi les piqueteurs et piqueteuses, habilement renforcée par les coups de klaxon sympathiques des automobilistes fréquentant le secteur.

Au plan logistique, cette grève a été un succès. La météo fut moins défavorable que ce à quoi on aurait été en droit de s'attendre pour un 30 novembre. C'est au plan de la couverture médiatique que plusieurs profs sont restés sur leur appétit, l'attention des médias d'information ayant été principalement canalisée vers Karla Homulka ou les premières heures de la troisième campagne électorale fédérale en cinq ans.

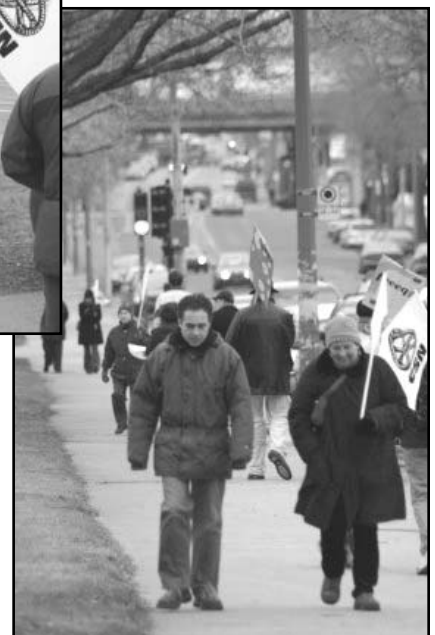
Fort de sa grande expertise dans le domaine, le SPECA a su aller au devant des attentes des grévistes, notamment en installant des braseros à quelques endroits stratégiques, rue Saint-Hubert et rue Émile-Journault. Les autres aspects du déroulement de la journée ont été très semblables à ceux de la grève du 17 novembre.

Heureusement, deux révélations favorables aux employés-es du secteur public sont venues ranimer l'effet médiatique de cette journée de grève du 30 novembre. D'abord, un rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec est venu rappeler au gouvernement et à la population du Québec que la rémunération globale (salaires et avantages sociaux) des employés-es de l'État québécois est de 20,5% inférieure à celle qui prévaut pour les syndiqués-es du secteur privé. Dans une rare unanimité, les six principales organisations syndicales du secteur public (CSN, FTQ, CSQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ) ont profité de l'occasion pour souligner aux médias et aux ministres libéraux qu'imposer

un gel salarial de deux ans aux 425 000 « fonctionnaires » de l'État qu'elles représentent serait carrément ignoble.

L'autre nouvelle positive fut la publication, dans **La Presse** du 30 novembre, des résultats du sondage CROP relatif à la perception de l'opinion publique devant l'adoption éventuelle par le gouvernement du Québec d'une loi spéciale mettant fin aux moyens de pression et décrétant les conditions de travail des salariés-es de l'État. La moitié des Québécois (soit 49%) désapprouvent l'utilisation d'une telle loi d'exception, cependant que 45% sont favorables à une telle mesure. Le vice-président de CROP Claude Gauthier observe : « *Quand on pense avoir recours à une loi spéciale, il faut sentir qu'on a un large appui dans l'opinion publique. À ce moment-ci, c'est difficile pour le gouvernement. Une loi spéciale serait un geste de plus qui contribuerait au mécontentement de la population à son égard* ». Selon l'article du quotidien **Le Soleil** de la veille, sur le même sujet, il ne fait pas de doute qu'en cette matière « *le gouvernement libéral est en train de perdre la bataille de l'opinion publique* ». Cent fois sur le métier...

En dépit de la présence sur les piquets de grève du vice-président de la FNEEQ Jean Trudelle, les grévistes n'ont pu se mettre sous la dent des nouvelles positives ou développements survenus aux tables de négociation (peu ou pas de progrès étant malheureusement constatés de ce côté). Sitôt qu'il y en aura, l'exécutif du SPECA se fera un devoir de vous les communiquer illico.



# Manque de sérieux ou incompetence ?

Je ne sais pas par où commencer pour commenter l'article de Claude Picher dans l'édition du 26 novembre de *La Presse*. Le journaliste semble incapable de faire un résumé de lecture avec le minimum d'esprit critique qui devrait être le propre de sa profession. Je n'en reviens tout simplement pas. Une telle incompetence!

Après avoir parcouru l'« Annuaire québécois des statistiques du travail », publié par l'Institut de la statistique du Québec ([www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)), M. Picher en tire des conclusions qui se veulent éclairantes (!).

Prenons d'abord son utilisation des termes « privilégié » et « gras dur ». Si vous êtes un homme, diplômé universitaire, avec plus d'une vingtaine d'années d'expérience et bien sûr syndiqué, vous êtes probablement un privilégié du marché du travail. Hors le terme privilège signifie « avantage accordé en dehors des règles normales ». M. Picher s'emploie cependant, plus loin dans son article, à démontrer qu'il est avantageux, en général, c'est-à-dire selon les règles normales, d'avoir complété des études pour s'assurer une bonne rémunération. J'en ai plus que marre d'être traité de privilégié parce que j'ai complété des études universitaires, ce que d'ailleurs, mes parents et la société m'encourageaient fortement à faire. Pour ce qui est des « gras durs » de la fonction publique dont je suis (enseignant dans un Cégep), je reviendrai un peu plus loin sur leur situation si enviable. Bon nombre (la majorité?) des fonctionnaires provinciaux ont un diplôme universitaire ou collégial, et donc selon la logique du marché du travail présentée par le journaliste, ils sont beaucoup mieux rémunérés que « la petite serveuse de restaurant » (il y a aussi de grandes serveuses et des serveurs de toutes les tailles!). On pourrait comparer le salaire de « la petite serveuse de restaurant » à celui d'un médecin par exemple, l'abysse n'en serait que plus profond. Les médecins devraient alors être qualifiés de « gras » quoi exactement? Cette façon de présenter les choses relève de la facilité et de la démagogie. M. Picher voulait sans doute, en fait, souligner que le salaire minimum est bien trop bas.

Par ailleurs, l'auteur nous informe que le salaire horaire moyen des diplômés universitaires a augmenté de 18,7% depuis 1997. Je suis un enseignant avec presque 30 années d'ancienneté, donc en haut de mon échelle salariale depuis bien des années. Mon salaire a augmenté de 14,7% depuis la fin de l'année 1993, ce qui équivaut à 1,15% d'augmentation annuelle durant cette période, soit un glissement important par rapport au coût de la vie. Pas mal gras dur! Bien sûr, j'ai des

collègues plus jeunes qui progressent encore dans l'échelle et dont le salaire augmente un peu plus vite. Mais ces augmentations sont censées reconnaître l'expérience qu'ils sont en train d'acquérir et non protéger le pouvoir d'achat qu'ils avaient lorsqu'ils sont entrés dans la profession.

Enfin, M. Picher atteint des sommets de mauvaise foi (de négligence? d'incompétence? d'anti-syndicalisme?) vers la fin de son article. Après avoir rappelé que « les syndicats du secteur public affirment que leurs membres sont moins bien traités que les travailleurs du secteur privé » (il s'agit sans doute des travailleurs du gouvernement provincial actuellement en négociation), il affirme, sans gêne, que « les chiffres de l'ISQ montrent, noir sur blanc, que l'argumentaire syndical ne tient pas la route ». Ainsi, « en 2004, la rémunération horaire moyenne se situait à 22,97 \$ dans le secteur public, comparativement à seulement 16,43 \$ dans le secteur privé », ce à quoi l'auteur ajoute que « ce chiffre tient compte de toutes les entreprises privées, syndiquées et non syndiquées ». Comment peut-on sérieusement comparer ces deux groupes et parler d'un « retard de 28,5% » pour le privé alors qu'il s'agit de groupes dont la composition est fort différente? M. Picher a-t-il comparé le niveau d'éducation moyen des travailleurs de la fonction publique avec ceux du secteur privé afin de relativiser ce genre de comparaison? Il aurait pu consulter le rapport intitulé « Rémunération des salariés, État et évolution comparés 2004 » également disponible sur le site de l'ISQ pour connaître les résultats d'une étude sérieuse où on compare la rémunération d'emplois comparables dans le secteur public et le secteur privé. Il y aurait appris qu'en 2004 « le salaire des employés de l'administration québécoise présente un retard de 12,1% vis-à-vis de celui des autres salariés québécois pour l'ensemble des emplois repères », que « les employés de l'administration québécoise ont un retard salarial de 12,3% face à ceux du secteur privé » et que « dans l'ensemble des emplois repères, le salaire des employés de l'administration québécoise est en retard de 16,3% sur celui du secteur privé syndiqué ». La situation ne s'est pas améliorée depuis l'année dernière, au contraire, les salaires ayant été gelés dans la fonction publique québécoise. Voilà pour les gras durs! Bien sûr, ce rapport contient beaucoup d'autres données qui apportent toutes sortes de nuances, pour ceux que les nuances intéressent.

Christian Contant  
Montréal